

# Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien

Siège : Hôtel de Ville – 69 700 Givors  
Tél : 04 72 49 18 39 Fax : 04 72 49 18 19

## Comité syndical du 3 mai 2016 Compte rendu

Présidence B. D'Aniello Rosa

Membres présents : M. Gérard FAURAT, M. Vincent GUGLIELMI, Mme Virginie OSTOJIC, M. Joseph SOTGIU, M. Fernand FURST, M. Gilles PERRET, M. Pierre GONON, M. Vincent MOREL, M. Joseph JIMENEZ, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA,

Autres : Murielle Papirnyk (chargée de mission SIGR), Julien Padet (animateur Contrat de Rivière Gier et affluents)

### Ordre du jour :

- Compte de gestion exercice 2015
- Compte administratif exercice 2015
- Affectation des résultats de 2015 sur l'exercice 2016, y compris décision modificative au BP 2016,
- Démarche PAPI (Programme d'Action Prévention Inondation)
- Démarche SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) concernant les TRI (Territoires à Risque d'Inondation) de Lyon et Saint Etienne
- Projets en cours et divers

### Déroulement et décisions :

Madame la Présidente accueille les participants, ouvre ce comité syndical et constate que le quorum est atteint. Elle rappelle l'ordre du jour.

### Compte de gestion exercice 2015

Madame la Présidente présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour 2015. Il est conforme aux écritures du compte administratif pour ledit exercice et n'appelle aucune observation de sa part.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de la présidente.

Adoption délibération 16-05 « Compte de gestion exercice 2015 »

### Compte administratif exercice 2015

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif permet de faire apparaître les résultats financiers de l'exercice précédent. Il décrit les opérations financières réalisées au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2015, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

#### **Section d'investissement**

Dépenses	35 119,67
Recettes	623 229,72
Résultat de l'exercice 2015	588 110,05
Résultat reporté 2014	-22 109,87
Résultat de clôture 2015	566 000,18

### Section de fonctionnement

Dépenses	61 993,07
Recettes	295 389,29
Résultat de l'exercice 2015	233 396,22
Résultat reporté 2014	0,00
Résultat de clôture 2015	233 396,22

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte administratif exercice 2015.

Adoption délibération 16-06 « Compte administratif exercice 2015 »

### Affectation des résultats de 2015 sur l'exercice 2016, y compris décision modificative au BP 2016

Il est rappelé en introduction le mode de financement du SIGR, basé sur un appel à contributions et lissé sur les 7 années du contrat de rivière. Les premières années, a lieu la réalisation d'études essentiellement, ce qui n'engendre pas de montants majeurs. Ainsi, cela induit un excédent temporaire de crédits.

Pour l'année 2015, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 233 396,22 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 566 000,18 €. Le résultat global de l'exercice s'élève donc à 799 396,40 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 143 396,22 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »). Le solde de 90 000,00 € est affecté à la section de fonctionnement au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ». Le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 566 000,18 € est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté ».

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 selon les tableaux ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

chap	fonction	nature	libellé	Dépenses	Recettes
002			Excédent reporté		90 000,00
011	831	617	ETUDES ET RECHERCHES	30 000,00	
011	831	6188	Autres frais divers	20 000,00	
011	833	615231	VOIES ET RESEAUX - voirie	35 000,00	
022	01	022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	
<b>Total</b>				<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>

#### Section d'investissement

chap	fonction	nature	libellé	Dépenses	Recettes
001			Solde d'exécution positif reporté		566 000,18
	01	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		143 396,22
020	01	020	DEPENSES IMPREVUES	60 396,40	
20	831	2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00	
21	831	2111	TERRAINS NUS	100 000,00	

21	831	2115	TERRAINS BATIS	100 000,00	
23	831	2312	Agencement et aménagements de terrain	324 000,00	
23	831	2318	autres immobilisations corporelles en cours	75 000,00	
<b>Total</b>				<b>709 396,40</b>	<b>709 396,40</b>

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de la section comme indiqué, dit que le solde d'exécution de la section d'investissement est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté » et décide d'approuver la modification modificative n°1.

Adoption délibérations 16-07 et 16-08 « Affectation des résultats de 2015 sur l'exercice 2016 » et « Décision modificative n°1 au budget primitif 2016 ».

## **Démarche PAPI (Programme d'Action Prévention Inondation)**

Julien Padet présente la démarche de Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI).

Saint Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR) se sont engagés dans l'élaboration d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondation (PAPI) pour le bassin versant du Gier.

Cet outil doit notamment permettre de mobiliser des financements de l'Etat sur les opérations d'aménagements de cours d'eau prévues sur le territoire et qui réduisent la vulnérabilité aux inondations (en complément des financements mobilisés dans le contrat de rivière en cours pour la période 2013 2019). En effet, l'Etat ne reconnaît pas le Contrat de Rivière pour attribuer des subventions et impose une structuration en PAPI.

Cette démarche de PAPI définitif fait suite à la démarche de PAPI d'intention (signé le 21 novembre 2014). Le PAPI d'intention a notamment permis la réalisation de l'étude vulnérabilité et analyses coût bénéfice (ACB) nécessaire à la labellisation à venir.

La contrainte étant de monter le PAPI Gier avant fin juin 2016 de façon à rester dans le cadre actuel de labellisation, SEM et SIGR se sont attachés les services d'un prestataire extérieur : SEPIA CONSEILS, de façon à répondre au délai et au formalisme exigé par les instances examinant le PAPI. En effet, au delà de cette date, des études supplémentaires seraient nécessaires.

L'élaboration de cet outil oblige à réfléchir également à des nouvelles opérations à engager sur notre territoire. En effet, un PAPI doit proposer des actions sur les 7 axes suivants pour être déposé :

- AXE 1 : Connaissance et conscience du risque
- AXE 2 : Surveillance et prévision des crues
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
- AXE 6 : Ralentissement des écoulements
- AXE 7 : Ouvrages de protection

Afin d'élaborer ce PAPI, il est nécessaire d'associer les acteurs du territoire. Il y aura 3 réunions :

- 12 mai (accueil 13h30 puis 14h à 17h) – dans la salle du Family à Saint Paul en Jarez
- 25 mai (accueil 14h00 puis 14h30 à 17h) – dans la salle communale de Chagnon
- 9 juin (accueil 9h00 puis 9h30 12h00) comité de rivière - à la salle des fêtes de Longes

(détails en diapo 14)

Les communes sont sollicitées pour l'élaboration du PAPI par rapport au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette démarche vise à déterminer l'organisation de la commune en cas de risque d'inondation mais aussi technologique, feu,... Sur le bassin versant du Gier, ce document sera obligatoire deux ans après l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI). La date d'approbation prévisionnelle du PPRI est 2017. Il est demandé aux communes que le/la maire signe un courrier d'engagement « moral » à la réalisation de ce document ou à sa révision tous les 5 ans (suivant le cas). Cette lettre est indispensable pour disposer d'un dossier de PAPI complet à déposer auprès de l'Etat. Un

modèle de lettre est proposé aux communes (mail de Julien Padet du 4 mai). Il reprend également des éléments sur la nécessité de communiquer auprès de la population sur les risques.

Question concernant l'ACB et ses résultats (utilisation des barrages AEP, création ORD)  
[AEP : Alimentation en Eau Potable]

Julien Padet présente les grandes lignes des conclusions de cette étude :

- sur le thème de l'utilisation des barrages AEP (abaissement du niveau d'eau dans l'idée de stocker un volume lors de pluviométrie importante), l'étude a montré que le bassin versant du Gier ne serait pas autosuffisant et a soulevé des problématiques de qualité d'eau et de raccordement à une ressource extérieure.
- Sur le thème de création d'ORD (Ouvrages de Ralentissement Dynamique), l'étude a montré qu'ils ne seraient pas pertinents ni localement, ni globalement, à l'exception du Janon. En effet, pour être efficaces, ces ouvrages doivent être positionnés à proximité des habitations et collecter une majorité du bassin versant.

Question concernant le zonage Eau Pluviales.

Cette démarche a été réalisée sur le bassin versant du Gier sur les communes ligériennes par SEM.

Le SIGR mènera une réflexion sur l'organisation de la réalisation d'un zonage pluvial sur les communes du bassin versant du Gier sur les communes rhodaniennes.

Il est demandé au comité syndical de se positionner sur la démarche de PAPI et les actions qui y sont liées.

(détails en diapo 15 et 16)

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la démarche de PAPI et autorise la présidente à engager le SIGR à signer le PAPI, y compris l'engagement des opérations de réduction de l'aléa.

Adoption délibérations 16-09 « PAPI Programme d'Action et de Prévention des Inondations »

## **Démarche SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) concernant les TRI (Territoires à Risque d'Inondation) de Lyon et Saint Etienne**

Ces démarches découlent de la Directive Inondation. Les premières étapes ont permis d'identifier des territoires à risques importants d'Inondation (TRI) en 2012. Un Plan de Gestion (PGRI) à l'échelle du bassin hydrographique a été approuvé le 22 décembre 2015. Les 5 grands objectifs sont les suivants :

- augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- améliorer la résilience des territoires exposés
- organiser les acteurs et les compétences
- développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

La démarche a permis de définir les événements fréquents, moyens et extrêmes (1000 ans).

Les étapes actuelles consistent en l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). La DDT 69 organise des ateliers de travail réunissant les structures porteuses de Contrats de Rivière et SAGE, EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), Plan Rhône, Agence de l'Eau, syndicats et EPCI et Métropole de Lyon. 9 thèmes ont été identifiés avec un pilote par atelier. Sur la thématique 5 de la SLGRI « Se préparer à la crise », l'exemple de Saphyras a été évoqué par la DDT. SEM et la SMAGGA sont co-pilotes de l'atelier.

## **Projets en cours et divers**

Les interventions d'entretien de végétation réalisées depuis début 2016 ont eut lieu :

- sur la Combe d'Allier (Saint Jean de Touslas). Il s'agit de la finalisation du chantier débuté en 2015 : abattage, embâcles, bois mort.
- sur le Gier (Givors) : abattage, embâcles, bois mort, arrachage de renouée du Japon. De l'écorçage a été réalisé sur l'ailante, considérée comme invasive, bien que dans une moindre

mesure que la renouée du Japon. Une journée coordonnée a été organisée : broyage par les Brigades rivières et récupération du broyage par le service Espaces Verts de la Ville de Givors, de façon à l'utiliser en paillage.

- sur le Bozançon (Saint Maurice sur Dargoire et Saint Joseph, dans le cadre de l'échange de linéaire de berges avec SEM) : abattage, embâcles, bois mort, arrachage de renouée du Japon. Sur ce chantier, le SIGR a fait intervenir une entreprise spécialisée pour certains abattages dont ne pouvaient pas se charger les Brigades Rivières (proximité de lignes électriques ou d'habitations).

Les opérations à venir sur mai à août vont se concentrer sur la lutte contre la Renouée du Japon. A ce titre, Murielle Papirnyk précise que le SIGR est en recherche de zones de stockages permettant de faire sécher les tiges et rhizomes de renouée du Japon, et fait appel aux communes à ce sujet.

Question concernant la lutte contre la renouée du Japon

Murielle Papirnyk répond que le CD69 a organisé une journée technique d'échange renouée du Japon le 28 avril. Lors de cette journée ont été présentés :

- des travaux de recherches (Université de Lyon)
- préconisations en cours d'élaboration par l'AE RMC pour l'action des SDAGE
- des retours d'expériences (SYRIBT, SAGYRC)

Les stratégies peuvent constituer en :

- de la fauche intensive,
- du bâchage,
- des plantations en « barrière verte »,
- du semis et plantations suite à fauche,
- du pâturage,
- du broyage concassage des terres mélangées de rhizomes...

Sur toutes ces techniques des sujétions particulières doivent être suivies.

Aucune autre question n'est posée. Madame la présidente remercie les participants et lève la séance.